



**Coalition des  
Familles LGBT**  
LGBT Family Coalition

## Bulletin de liaison - VOLUME XV - N° II – décembre 2014

### **Établir des lignes directrices pour la procréation assistée**

**(NB : Cet article a été écrit en octobre 2014)**

*Par Mona Greenbaum, directrice de la Coalition des familles LGBT*

En raison des nombreuses coupures budgétaires qui semblent être le fait de notre nouveau gouvernement libéral, plusieurs membres de la communauté LGBT attendent nerveusement de voir ce qu'il adviendra du programme de procréation assistée.

D'abord, quelques éléments contextuels. En août 2010, à la suite de pressions exercées par des groupes de pression sur l'infertilité et par Julie Snyder, une personnalité télévisuelle bien en vue, le gouvernement libéral de l'époque, sous la gouverne du ministre de la Santé Yves Bolduc, a mis en place un programme couvrant les traitements de procréation assistée (PA). Même si l'instauration de ce programme n'a jamais fait l'objet de demandes de la part de la Coalition des familles LGBT, plusieurs futurs parents de notre communauté ont bénéficié du fait que leur assurance-maladie couvrait maintenant la PA. Avant la mise en place de ce programme, les couples de lesbiennes et les femmes célibataires déboursaient de 700 à 800\$ par cycle pour des inséminations régulières, et de 4000 à 10 000\$ (selon le temps nécessité et la clinique) pour une fertilisation in vitro (FIV). Du jour au lendemain, tout ça est devenu gratuit.

Il était donc inévitable que les dépenses immenses générées par ce programme deviendraient rapidement impossibles à gérer. Dans un système de santé déjà mis à mal par des problèmes budgétaires, comment le gouvernement de l'époque pouvait-il imaginer que ce programme puisse sauver de l'argent? Leur argument principal semble avoir été que le programme, qui exige que les médecins ayant recours à la FIV n'implantent qu'un embryon fertilisé à la fois, diminuerait le nombre de grossesses multiples à haut risque, et donc réduise les coûts pré- et post-nataux. Cette stratégie a porté ses fruits, dans la mesure où les naissances multiples (jumeaux ou triplés) faisant suite à une FIV ont baissé de 35% à 17% (un franc succès). Ceci dit, il n'a pas été considéré que le nombre de personnes ayant recours à la PA allait monter en flèche (il est présentement d'environ 30 000 par année). Au final, le nombre absolu de naissances multiples par année est plus élevé maintenant qu'avant l'adoption de ce programme, et les frais sont devenus exorbitants.

En fait, l'idée de réguler le nombre d'embryons implantés lors de FIVs est une question en soi mal posée. D'abord, pourquoi les médecins ne devraient-ils respecter ce critère que si le programme est financé par les fonds publics? Après tout, ne sont-ils pas tenus d'adopter des pratiques qui sont dans le meilleur intérêt de la mère et de l'enfant à naître, mais également qui maximisent les coûts/bénéfices et ce, même en l'absence d'intervention gouvernementale? Deuxièmement, qu'en est-il de la stimulation ovarienne, à laquelle sont conviées plusieurs femmes qui procèdent à des inséminations régulières (donc sans FIV)? Cette pratique est-elle toujours nécessaire (particulièrement dans le cas des lesbiennes fertiles), sachant qu'elle résulte en des hauts taux de jumeaux et de triplés?

Alors qu'on annonce la fin du financement mur-à-mur de la procréation assistée (le gouvernement devrait s'apprêter à faire une annonce publique à cet effet dans les prochaines mois), quelles restrictions seront appliquées à ce programme?

Voici quelques scénarios :

Dans le scénario 1, le programme sera entièrement aboli et nous retournerons à l'ancien système où les futurs parents déboursent de leur poche les coûts de ces traitements. Il s'agirait d'une décision antidémocratique, dans la mesure où les coûts élevés privilégieraient les individus et les couples mieux nantis, au détriment des autres. Un système de remboursement avec crédits d'impôt selon le revenu familial aidera potentiellement le problème.

Dans le scénario 2, le gouvernement coupe certaines parties du programme. En février 2014, Gaétan Barrette (qui était encore président de la FMSQ à l'époque, et pas encore notre ministre de la Santé) a pris la parole pour suggérer une distinction pour le moins boiteuse entre infertilité médicale et infertilité sociale (comme si l'impossibilité d'avoir un enfant constituait une maladie). Ce petit jeu sémantique avait pour objectif de couper les coûts du programme en éliminant l'accès à toutes les femmes lesbiennes, gaies, trans et célibataires. Heureusement, la *Commission à la santé et au bien-être* qui a été mandatée l'automne dernier pour étudier les enjeux éthiques autour de la PA a sollicité l'avis juridique de juristes de l'Université de Sherbrooke. Le rapport de ces derniers stipule que la discrimination envers un groupe particulier constitue clairement une violation des droits humains qui ne tiendrait pas la route en cour. Il serait par conséquent aberrant que le gouvernement aille de l'avant dans cette direction. Non seulement cela constituerait-il une perte de temps et d'argent des contribuables (la communauté LGBT entamerait une poursuite judiciaire), mais cela contribuerait à encourager les attitudes homophobes au sein de la population (nous en prenons pour témoins le nombre d'homophobes qui surgissent des buissons chaque fois que la question est soulevée dans les médias). Espérons donc que le Québec ne régresse pas de 20 ans...

Mais il y aura des coupures. La question est : « où? ».

Voici quelques propositions :

*Limiter à un enfant par famille* : Les deux partenaires remettraient leur carte d'assurance-maladie au début du traitement, et la couverture se limiterait à un enfant, ou à un cycle complet de traitements. Cela signifierait qu'une famille aurait à déboursé si elle voulait avoir recours à la PA pour un second enfant. Dans l'éventualité où le couple viendrait à se séparer, aucun des partenaires ne pourrait voir ses démarches avec un nouveau partenaire remboursées.

*Couper les traitements non requis* : Seule la procédure la moins médicalement invasive serait couverte. Quelle bonne idée! Au lieu que les femmes se soumettent à toutes sortes de traitements qui ne sont pas médicalement nécessaires (et qui peuvent de surcroît engendrer de sérieux effets secondaires), l'État ne paierait que pour les procédures indiquées. Pour prendre un exemple issu de la communauté lesbienne, il arrive que deux femmes parfaitement fertiles demandent à l'État de couvrir le prélèvement d'ovules chez l'une des partenaires (une procédure médicalement invasive qui pourrait selon certains résulter en l'infertilité) afin qu'ils soient fertilisés in vitro (une procédure technique très coûteuse) et implantés chez la seconde partenaire. Tout ça dans l'objectif qu'une mère soit génétiquement liée au bébé que porte sa conjointe. Bien que cette idée fasse l'objet de beaucoup de discussion dans la communauté lesbienne, cette démarche m'apparaît risquée, coûteuse et n'est ultimement pas ce en quoi consiste la parentalité. Personne, y compris l'enfant, ne se souviendra ou n'accordera de l'importance à la personne qui l'a porté/e ou dont il/elle porte les gènes.

*Restreindre les limites d'âge* : Cela pourrait s'avérer une bonne idée. Une femme de 18 ans qui voudrait avoir recours au programme pourrait raisonnablement attendre quelques années et voir où la vie la mène. Après tout, elle a encore plusieurs années de fertilité devant elle. À l'autre bout du spectre, plusieurs cliniques refusent déjà des femmes plus âgées que 42 ou 43 ans. Un tel refus n'est pas motivé par de la méchanceté ou des préjugés (bien que cela puisse sembler être le cas), mais plutôt parce qu'à cet âge, les chances de succès sont disproportionnées par rapport aux impacts physiques, émotifs et financiers des démarches. Des règlements doivent être mis en place.

*Qu'en est-il des mères porteuses ?* Oui, cela devrait probablement être couvert (si d'autres traitements le sont), mais à part Joel Legendre et son partenaire, nous avons eu peu d'échos de couples gais utilisant leur carte

d'assurance-maladie à ces fins. Le fait est que, pour un couple gai, avoir recours à une mère porteuse coûte entre 80 et 100 000\$. Dans le cas de Joel Legendre, la RAMQ a remboursé environ 8 000\$ des coûts totaux. Pour l'instant, la CF-LGBT demande au gouvernement de légiférer afin d'encadrer cette pratique, afin que des contrats convenables puissent être rédigés ici au Québec, afin de protéger les mères porteuses, les parents en devenir et les futurs enfants. Cela constitue notre priorité en la matière. Bien entendu, il va de soi que les familles créées par mères porteuses devraient être traitées équitablement. Ainsi, si nos lois couvrent et protègent le recours aux mères porteuses, la pratique devrait également être couverte dans les programmes gouvernementaux (qu'il s'agisse de PA, de congé parental ou de tout autre programme).

Dans deux mémoires soumis au gouvernement l'automne dernier, nous avons également demandé :

- 1) Que les effets à court et à long terme de tous les traitements de PA (qu'ils concernent la mère ou l'enfant), et que les taux de succès soient consignés dans un registre central.
- 2) Que la recherche sur les causes de l'infertilité devienne une priorité.
- 3) Qu'un registre central soit établi afin de stocker et de faire le suivi des informations concernant les gamètes de donneurs (ovules, sperme et embryons).
- 4) Que les dons à identité ouverte soient permis et encouragés au Québec.

.....  
**Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à <mailto:info@famillesLGBT.org> ou par la poste à CF-LGBT, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6**  
.....

## Les nouvelles en bref à septembre 2014

### Les nouvelles du Québec

**2 octobre 2014** – Dans sa quête pour retrancher 3 G\$ au budget, la province suspend une campagne publicitaire acclamée pour contrer l'homophobie. La campagne publicitaire prévue pour 2014-2015 aurait coûté 1 M\$, dans le cadre d'un plan quinquennal de 7,1 M\$ lancé en 2013 pour faire réfléchir le public sur son ouverture véritable à l'homosexualité.

La province relègue également au second plan une campagne sur l'égalité des sexes qui aurait coûté 500 000 \$.

« Cette année, nous nous trouvons dans une situation où le budget requiert une restriction des dépenses publicitaires et autres au sein du ministère », a dit Stéphanie Vallée, ministre de la Justice du Québec, qui est également responsable de la stratégie provinciale contre l'homophobie.

« Je comprends la perception qu'on puisse avoir, mais du même coup, c'est une décision que nous devons prendre. Allons-nous couper dans la publicité? Ou allons-nous couper dans l'aide directe? Ma décision a été de soutenir directement les groupes. »

**7 novembre 2014** – Des plans prévus pour restreindre la portée du régime offert par le Québec aux résidents qui requièrent des traitements de fertilité porterait un coup aux femmes célibataires et aux couples homosexuels. En 2010, le Québec est devenu la première province à couvrir tous les frais reliés à la fécondation in vitro, mais le programme est devenu si populaire que le budget a rapidement été dépassé.

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette avait annoncé son intention d'apporter des modifications au programme dans les prochaines semaines, lesquelles pourraient comprendre la restriction de l'accès au programme aux couples infertiles.

Les défenseurs des traitements de fertilité financés par la province affirment que le programme diminue les frais reliés aux soins de santé puisqu'il n'autorise le transfert que d'un seul embryon dans l'utérus d'une femme, plutôt que le plus possible, ce qui engendre souvent des naissances multiples.

**28 novembre 2014** – L'accès gratuit et illimité au programme de procréation assistée sera bientôt chose du passé. Les femmes ayant besoin de traitements de fertilité et souhaitant obtenir un coup de pouce médical devront à l'avenir acquitter le coût de la démarche, en vertu du *projet de loi 20* déposé par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

Les moins riches d'entre elles pourront cependant se prévaloir d'un crédit d'impôt à la fin de l'année. Le soutien de Québec à la procréation assistée sera donc modulé en fonction du revenu des femmes désireuses de devenir mères. Si le projet de loi est accepté, le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité fera par la suite l'objet d'une restructuration afin que les traitements de fécondation *in vitro* demeurent financièrement accessibles. Le taux de crédit d'impôt serait de 80 % jusqu'à un revenu familial de 50 000 \$. À compter de ce revenu, le taux serait réduit graduellement pour atteindre 20 % à partir d'un revenu de 120 000 \$. Mais on remboursera un seul cycle de procréation assistée pour une femme de 37 ans et moins, et un 2<sup>e</sup> cycle si elle a de 38 à 42 ans.

Les couples dont l'homme est vasectomisé ou la femme ligaturée, tout comme ceux qui ont déjà eu un enfant, n'auront pas droit au crédit d'impôt. Le programme sera offert aux couples hétérosexuels et homosexuels de même qu'aux femmes seules. Les couples composés de deux hommes pourront faire appel à une mère porteuse qui utilisera sa carte RAMQ et pourrait demander un crédit d'impôt selon ses revenus.

Bonne nouvelle : l'acte médical de l'insémination artificielle demeurerait couvert. Si les coûts pour le sperme soient couverts ou non n'est pas encore clair. Par ailleurs, des mesures transitoires ont été prévues pour permettre aux personnes ayant déjà commencé un cycle de procréation assistée dans le cadre du Programme de le compléter.

Notons que les différentes modifications législatives proposées concernant les activités de procréation assistée tiennent notamment compte des recommandations émises par le Commissaire à la santé et au bien-être dans son *Avis détaillé sur les activités de procréation assistée au Québec*. Québec prévoit faire des économies de 48 millions.

## Les nouvelles Canadiennes

**1<sup>er</sup> octobre 2014** – Tout a commencé lorsque la ville d'Iqaluit a hissé un drapeau arc-en-ciel au-dessus de l'hôtel de ville afin de protester contre les lois homophobes de la Russie au cours des Jeux olympiques d'hiver de 2014, à l'initiative du conseiller municipal Kenny Bell et d'Anubha Momin, qui habite Iqaluit. Le conseiller Simon Nattaq a fait valoir que la décision n'avait été approuvée par le conseil et Cathy Tawongie, présidente de Nunavut Tunngavik Inc, a félicité Simon Nattaq pour avoir parlé franchement. Ces deux événements ont déclenché de vives discussions entre les habitants du Nunavut au sujet des questions LGBT, y compris de savoir si le fait d'être gai s'inscrit dans les coutumes inuites. Au cœur de ces discussions, l'idée d'une célébration a germé, plus particulièrement une fête de la fierté d'Iqaluit, la première en son genre dans la capitale du Nunavut.

La fête est la plus récente d'une longue série d'étapes vers la reconnaissance des droits et de la présence des personnes LGBT au Nunavut, laquelle reconnaissance se développe dans le contexte unique du plus jeune territoire du Canada.

Ce qui semble émerger au Nunavut est une culture unique qui amalgame des éléments inuits et non inuits, de même qu'hétérosexuels et homosexuels. Cette fusion s'est particulièrement reflétée dans les activités interculturelles de la fête de la fierté d'Iqaluit de septembre, qui présentaient un concours de chant en synchro animé par Zsa Zsa LaWhore, du chant guttural inuit, du hip-hop et un conteur groenlandais de danse des masques qui a raconté une histoire à propos de l'amour entre personnes de même sexe.

Iqaluit était prête pour une nouvelle célébration de la fierté. Le 27 septembre, la salle était remplie à peine une heure après l'ouverture des portes, et il y avait une file à l'entrée presque toute la soirée.

**2 octobre 2014** – Lorsque le géant des céréales General Mills Inc. a été critiqué l'an dernier pour avoir présenté une publicité télévisée montrant une famille biraciale, l'entreprise aurait pu faire marche arrière. Elle a plutôt ramené la même famille dans la publicité la plus coûteuse et la plus prestigieuse, celle présentée à l'occasion du Super Bowl de 2014. General Mills Canada lui emboîte maintenant le pas.

La nouvelle campagne canadienne pour les Cheerios présente une collection délibérément variée de récits véridiques sur l'amour, dans des publicités télévisées et de longues publicités en ligne. Les récits présentent, entre autres, un homme handicapé et sa femme qui ne l'est pas et un couple gai qui raconte l'adoption de sa fille, qui est d'origine différente.

La campagne, créée par l'agence publicitaire Cossette, est centrée sur le concept d'« effet Cheerios », le phénomène qui fait en sorte que la tension de surface entraîne de petits objets flottants dans un liquide à s'attirer entre eux ou à graviter vers le bord du récipient. Les publicités utilisent ce phénomène comme une analogie de la nature humaine : des annonces éclair de 15 secondes présentent le récit personnel de différentes personnes, orientant les téléspectateurs à consulter la version complète en ligne.

Dans l'une des vidéos, André et Jonathan décrivent comment ils sont devenus amoureux, et racontent l'histoire de l'adoption de leur fille Raphaëlle. Dans cette vidéo forte en émotions, ils reconnaissent que cela n'aurait pas été possible pour un couple gai auparavant. Pour regarder la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=QvHGKSqBVjs>.

**9 octobre 2014** – Un corps policier et un groupe de défense des libertés civiles comptent au nombre des organisations qui invitent les sénateurs à adopter une loi sur les droits des personnes transgenres attendue depuis longtemps, mais à laquelle s'oppose le premier ministre Stephen Harper. Les demandeurs affirment que la loi est nécessaire pour combattre la violence subie par les membres de la communauté trans.

Les témoignages ont été présentés alors que le comité sénatorial se penchait encore sur le projet de loi C-279, qui inscrirait l'identité de genre dans les protections contre les crimes de haine en vertu du Code criminel et de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le projet de loi a été entériné par la Chambre des communes l'an dernier, mais stagne au Sénat depuis 19 mois.

La majorité des gens qui ont témoigné appuie le projet de loi, quoiqu'il y ait dissension quant à sa formulation, notamment sur le fait que le projet de loi devrait comprendre ou éliminer une définition du terme « identité de genre ». Le surintendant de la police d'Ottawa, Don Sweet, invite le gouvernement à entériner le projet de loi afin que les enquêteurs soient mieux outillés pour protéger les personnes transgenres.

« Ceux qui ont été touchés par ces crimes ciblés ont exprimé leur frustration à l'égard du système judiciaire qui semble être aveugle à ces gestes prémédités [contre des victimes trans] et ne pas reconnaître leur vulnérabilité », a dit le surintendant Sweet aux sénateurs, affirmant que le projet de loi aiderait à consolider la confiance entre la police et la communauté trans. Le projet de loi « envoie le bon message à la société que la haine ne sera pas tolérée » et permettra aux policiers de tendre la main aux victimes « qui peuvent avoir été découragées [de signaler un crime] auparavant », ajoute-t-il.

L'Association canadienne des libertés civiles a dit que la communauté trans est ciblée de façon disproportionnée par la violence et a également réclamé l'entérinement du projet de loi, invitant particulièrement le Sénat à traiter rapidement le projet de loi afin qu'il ne meure pas avant les élections fédérales prévues l'an prochain.

## **Le mariage gai – un historique**

**20 août 2014** – Un juge fédéral décrète que l'**Indiana** doit reconnaître les mariages des couples homosexuels qui se sont épousés légalement dans d'autres États, ce qui en fait la 37<sup>e</sup> décision pro-égalité d'un tribunal fédéral ou étatique depuis les victoires LGBT historiques de l'été dernier devant la Cour suprême des États-Unis. Le jugement est en attente jusqu'à ce que la 7<sup>e</sup> cour d'appel de circuit prenne une décision dans cette affaire – ou dans l'un

ou l'autre des quatre autres cas qui demandent l'égalité du mariage en Indiana – ce qui signifie que les couples homosexuels ne peuvent pas encore se marier légalement en Indiana.

**25 août 2014** – Xavier Bettel, le premier ministre ouvertement gai du **Luxembourg** annonce qu'il sera le premier à se marier en vertu de la nouvelle loi du pays qui autorise les mariages homosexuels.

**25 août 2014** – Un juge fédéral de la **Floride** déclare que l'interdiction étatique du mariage pour les couples homosexuels est inconstitutionnelle. L'interdiction du mariage homosexuel avait été ajoutée dans la constitution de la Floride à la suite d'un référendum public tenu en 2008. La possibilité pour les couples homosexuels floridiens de se marier sera toutefois reportée afin de permettre que cette décision, et d'autres décisions renversées, soient examinées par la Cour suprême des États-Unis.

**4 septembre 2014** – Un juge fédéral de la **Louisiane** érige un obstacle sur ce que les défenseurs croyaient être une route express vers l'établissement du mariage homosexuel comme droit fondamental national en décrétant que l'interdiction étatique de telles unions est constitutionnelle. Dans une décision de 32 pages, le juge de district américain Martin L.C. Feldman confirme également le refus de la Louisiane de reconnaître les mariages homosexuels célébrés légalement dans d'autres États.

**5 septembre 2014** – Un tribunal de trois juges de la 7<sup>e</sup> cour d'appel de circuit confirme unanimement une décision d'une cour de district américaine qui annule l'interdiction du mariage homosexuel en **Indiana** et dans le **Wisconsin**.

**7 septembre 2014** – La police **égyptienne** arrête sept hommes pour avoir participé à une vidéo d'un mariage homosexuel qui est devenue virale sur les médias sociaux. Elle les accuse d'inciter à la débauche et de miner la moralité publique. Les sept hommes ont été arrêtés après avoir été aperçus sur la vidéo qui visait à montrer le premier mariage homosexuel du pays où deux hommes échangent des anneaux devant quelques amis.

**8 septembre 2014** – Un premier couple s'unit en **Croatie** à la suite de la reconnaissance légale l'été dernier des couples homosexuels. La Croatie accorde les mêmes droits aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels à l'exception de la possibilité d'adopter des enfants.

**15 septembre 2014** – La mairesse de **Paris** célèbre le 2000<sup>e</sup> mariage homosexuel à avoir lieu dans sa ville, affirmant qu'elle est « ravie ». Une loi reconnaissant l'égalité du mariage est entrée en vigueur en mai, après des mois de protestations parfois violentes et d'une recrudescence des attaques homophobes.

**15 septembre 2014** – La ville de **Bologne** commence à reconnaître les couples homosexuels unis outremer. La ville italienne – dont la population est de 380 000 habitants – annonce que les couples peuvent demander l'enregistrement de leur mariage à l'hôtel de ville.

**26 septembre 2014** – La **Première Nation Sagkeeng du Manitoba** célèbre son premier mariage entre deux femmes. Le mariage est un précédent pour la communauté.

**6 octobre 2014** – Une coalition de plus de 120 groupes de citoyens proteste devant le parlement **taiwanais** de Taipei pour demander la légalisation du mariage homosexuel. Les organisateurs du Front révolutionnaire pour l'égalité du mariage estiment que 20 000 personnes ont participé au « siège arc-en-ciel » devant le yuan législatif, mais les médias ont rapporté un chiffre de 2 000 à 4 000 manifestants.

**6 octobre 2014** – La Cour suprême des **États-Unis** refuse d'entendre les sept cas liés à l'égalité du mariage dans cinq États, ce qui signifie que les décisions des tribunaux inférieurs favorables au mariage homosexuel sont confirmées et pourraient rapidement s'étendre dans d'autres États de leur juridiction. Avec la décision du tribunal de ne pas entendre ces cas, l'interdiction du mariage homosexuel dans l'**Utah**, en **Indiana**, dans le **Wisconsin**, en **Virginie** et dans l'**Oklahoma** sont immédiatement renversées et les couples pourront bientôt se marier.

Une période d'incertitude juridique pourrait s'amorcer dans un futur rapproché pour les couples des États de ces mêmes circuits où l'impact de la décision de la Cour suprême pourrait s'étendre rapidement — la **Virginie-Occidentale**, la **Caroline du Nord**, la **Caroline du Sud**, le **Kansas**, le **Colorado** et le **Wyoming**.

Pour l'instant, 24 États et le District de Columbia accordent les droits complets au mariage pour les couples homosexuels.

**9 octobre 2014** – L'**Estonie** autorise l'union civile et l'adoption aux couples homosexuels, une position qui va à l'encontre de celle des autres anciens pays de l'URSS. L'adoption, toutefois, est restreinte à l'adoption au sein d'une famille où un conjoint ou une conjointe est déjà lié sur le plan biologique ou est reconnu comme parent juridique.

**10 octobre 2014** – Les États de l'**Idaho** et de la **Caroline du Nord** commencent à accepter les demandes de mariage homosexuel.

**12 octobre 2014** – Un juge fédéral annule l'interdiction du mariage homosexuel de l'**Alaska**.

**18 octobre 2014** – Le débat sur le mariage homosexuel arrive à proximité du Vatican alors que le maire de **Rome** enregistre 16 mariages homosexuels célébrés à l'étranger, désobéissant délibérément au gouvernement italien. Le mariage homosexuel est illégal en Italie. Le ministre de l'Intérieur Angelino Alfano a récemment envoyé un avis aux préfets locaux, affirmant que tous les enregistrements de mariages homosexuels célébrés à l'étranger seraient annulés, et le préfet de Rome a accepté de le faire immédiatement.

**21 octobre 2014** – Un juge fédéral de **Porto Rico** maintient l'interdiction du mariage homosexuel du territoire américain, à contre-courant de la tendance des décisions proégalitaires de la dernière année.

**9 novembre 2014** – Deux mariées en **Russie** s'épousent officiellement sans contrevenir à l'interdiction du pays des mariages homosexuels en profitant d'une faille de la loi. Irina Shumilova et Alyona Fursova se sont présentées à un bureau d'enregistrement de Saint-Pétersbourg des bouquets de fleurs à la main et en robes blanches traditionnelles pour s'unir devant leurs familles et leurs amis. Le couple échappera probablement aux sanctions, l'une des mariées n'étant pas une femme sur le plan juridique puisqu'elle se présente comme une transsexuelle plutôt qu'une transgenre. « Oui, mon passeport indique "homme" », dit Irina.

Le code de la famille de la Russie affirme que le mariage est « un consentement volontaire entre un homme et une femme », mais Irina et Alyona se considèrent comme le premier couple LGBT marié au pays.

**13 novembre 2014** – La Cour suprême des États-Unis autorise les couples homosexuels à se marier au **Kansas**, le 33<sup>e</sup> des 50 États américains où le mariage homosexuel est maintenant légal. La décision entre en vigueur immédiatement.

**13 novembre 2014** – Pour la première fois, une cour d'appel américaine qui couvre quatre États rejette la possibilité d'accorder aux couples homosexuels le droit de se marier, ce qui va à l'encontre de la tendance actuelle favorable aux mariages homosexuels. La cause sera probablement portée devant la Cour suprême. Cette cour d'appel couvre le **Michigan**, l'**Ohio**, le **Tennessee** et le **Kentucky**.

## Les nouvelles internationales

**20 août 2014 (Reuters)** – Afin de mieux refléter les familles dont les parents sont de même sexe, les certificats de naissance en **Californie** seront modifiés en vertu d'un projet de loi entériné par le pouvoir législatif. La loi permettra aux parents de se désigner comme père, mère ou parent à la naissance d'un enfant, une modification nuancée du certificat de naissance actuel. Selon les défenseurs du projet, la modification représentera mieux les droits et la reconnaissance grandissante envers les couples homosexuels. Les demandes de nouveaux certificats de naissance, qui seront disponibles en 2016, permettent aux deux parents de choisir l'une ou l'autre des trois options, c'est-à-dire de se désigner comme mère ou père ou simplement comme parent.

**4 septembre 2014 (Advocate)** l'enquête nationale sur la violence envers les femmes (aux **États-Unis**) indique que 21,5 % des hommes et 35,4 % des femmes qui vivent en couple de même sexe subissent de la violence physique aux mains de leur partenaire sexuel au cours de leur vie, comparativement à 7,1 % et 20,4 % des hommes et des femmes respectivement dont l'historique de cohabitation est uniquement hétérosexuel. Les répondants transgenres avaient une incidence de 34,6 % au cours de leur vie, selon une enquête du Massachusetts.

L'enquête nationale sur la violence sexuelle entre partenaires intimes, menée en 2010 par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies et diffusée de nouveau en 2013 avec de nouvelles analyses, rapporte dans cette toute première enquête centrée sur la victimisation par orientation sexuelle que, au cours d'une vie, la prévalence du viol, de la violence physique et de la traque par un partenaire intime était de 43,8 % pour les lesbiennes, 61,1 % pour les femmes bisexuelles et 35 % pour les femmes hétérosexuelles, tandis qu'elle était de 26 % pour les hommes gais, 37,3 % pour les bisexuels et 29 % pour les hétérosexuels (cette enquête ne portait pas sur l'identité ou l'expression de genre)..

Ces enquêtes réfutent les mythes que seules les femmes hétérosexuelles sont battues, que les hommes ne sont jamais victimes et que les femmes ne sont jamais agresseurs – autrement dit, que la violence domestique n'est pas une question LGBT. En fait, il s'agit là d'un des risques les plus élevés pour notre santé, qui touche un nombre important de personnes au sein de nos communautés.

**28 août 2014 (Gay Star News)** Un tribunal en **Suisse** prend la décision historique de reconnaître deux hommes comme parents juridiques d'un enfant né d'une mère porteuse aux États-Unis – même si la maternité de substitution est illégale au pays. Les deux hommes, qui vivent ensemble en vertu d'un partenariat enregistré, sont originaires de la région de St-Gallen dans le nord-est de la Suisse. Ils sont devenus pères par l'entremise d'une mère porteuse en Californie, alors que l'enfant a été conçu par insémination artificielle, avec l'ovule d'une donneuse et le sperme de l'un des hommes.

En Californie, où la maternité de substitution est légale, le certificat de naissance de l'enfant désignait les deux hommes comme pères de l'enfant, reconnaissant que la mère porteuse et son mari ne désiraient pas exercer leurs droits parentaux. Cependant, en vertu des lois suisses, la mère et son mari seraient toujours normalement considérés comme les parents.

Les deux hommes ont demandé aux autorités d'être inscrits comme pères de l'enfant au registre national suisse et étaient appuyés par le ministère des Affaires intérieures de St-Gallen. Cependant, l'Office fédéral de la Justice (OFJ) du pays a fait appel de la pétition devant le tribunal administratif de St-Gallen, forçant le tribunal à se prononcer.

Ce faisant, la cour a décidé de reconnaître le certificat de naissance californien, tranchant que le bien-être de l'enfant était la principale préoccupation dans cette affaire. Le tribunal a déclaré dans une note que le parentage génétique de l'enfant devrait être inscrit au certificat de naissance suisse – retenant partiellement la plainte de l'OFJ –, mais que les deux hommes pouvaient être inscrits comme les pères de l'enfant. L'OFJ pourrait en appeler de cette décision en portant l'affaire devant la cour fédérale de la Suisse, mais l'organisme ne s'est pas encore prononcé à ce sujet.

En général, la Suisse a bonne réputation en ce qui concerne les droits des personnes LGBT, mais quand il est question de fondation d'une famille, il y a encore une interdiction pour les couples homosexuels en matière d'adoption, d'adoption de l'enfant du conjoint ou de la conjointe et de l'accès aux traitements de fertilité pour les lesbiennes.

**31 août 2014 (Care2)** L'assemblée étatique de la **Californie** approuve un projet de loi qui interdirait aux avocats d'employer la défense dite d'attaque de panique devant une personne gaie ou trans pour réduire la peine de criminels violents ayant assassiné des personnes LGBT.

Le projet de loi, connu sous l'appellation AB2501, a été approuvé par un vote de 50 voix contre 10. Le projet de loi est appuyé par l'association du barreau américain et par le procureur général de la Californie Kamala Harris, de même que par des groupes LGBT.



Rick Zbur, directeur administratif élu d'EQCA, qui a fait campagne en faveur du projet de loi, affirme que la défense de panique est une relique qui aurait dû être radiée de la loi californienne depuis longtemps. « Cette défense rend légitimes les préjugés et la haine, et ne devrait absolument pas faire partie du système juridique de la Californie, a dit Rick Zbur. Ce projet de loi aide à éliminer les biais contre les gais comme base "raisonnable" pour réduire la peine des crimes violents contre les personnes LGBT. »

**9 septembre 2014 (Human Rights First)** L'entérinement d'un projet de loi discriminatoire par l'Assemblée nationale de **Gambie** représente une tendance alarmante qui menace les droits de la personne des Africains LGBT. Le projet de loi, qui est en attente de l'approbation du président Yahya Jammeh, demande la peine d'emprisonnement à vie pour certains gestes homosexuels considérés comme de l'« homosexualité aggravée ». Le projet de loi est semblable dans sa formulation et dans ses peines à la monstrueuse Loi contre l'homosexualité de l'Ouganda qui a récemment été annulée.

Le président gambien Yahya Jammeh a clairement dit dans des déclarations publiques qu'il appuierait probablement une loi contre l'homosexualité, qui est l'« une des plus grandes menaces à l'existence humaine ».

**14 septembre 2014 (Hispanically Speaking News)** Un juge **brésilien** décrète qu'au registre civil, le nom d'un bébé fille peut officiellement apparaître avec le nom du père, de deux mères – la mère biologique et sa conjointe actuelle – et de six grands-parents, une décision sans précédent dans ce pays, selon les sources juridiques citées dans les médias locaux.

Le juge Rafael Cuña du 4<sup>e</sup> tribunal civil de Santa Maria dans l'État du sud de Rio Grande del Sul, à la frontière de l'Argentine et de l'Uruguay, a donc statué en faveur d'une demande des parents biologiques et de la conjointe de la mère du bébé né le 27 août dernier, selon un communiqué de la cour de justice de l'État.

Le bébé est né par une insémination conventionnelle et la naissance a été normale après que Luis Guilherme Calfield, un ami des deux femmes, ait accepté leur demande de féconder l'ovule de l'une d'elles, à condition que son nom apparaisse en l'enregistrement civil de la naissance du bébé et sur lequel les parents des trois personnes apparaîtraient comme grands-parents. La mère biologique, Fernanda Battagli Kropeniscki, âgée de 26 ans, et sa compagne, Mariani Guedes Santiago, âgée de 27 ans, sont en couple depuis quatre ans et se sont mariées légalement il y a deux ans.

**11 septembre 2014 (Gay Star News)** Trois groupes militants **chinois** envoient une lettre ouverte à 112 universités, demandant une meilleure éducation et une meilleure protection pour les étudiants LGBT juste à temps pour les célébrations de la Journée des enseignants. La lettre demandait aux universités de corriger le matériel pédagogique discriminatoire et d'offrir des cours sur la diversité des genres, et a été signée conjointement par le China Same Sex Love (CSSL) de Changsha, le LGBT Rights Advocacy China de Beijing et le groupe contre la discrimination Justice for All de Nanjing.

La lettre disait : « Nous appelons et encourageons les directeurs de diverses universités à jouer un rôle positif dans une éducation égalitaire des genres, de respecter les demandes de base des étudiants de minorités sexuelles comme les gais, les bisexuels et les transgenres. Lorsque des étudiants gais sont confrontés à des harceleurs, s'il vous plaît, garantissez leurs droits et offrez-leur du soutien psychologique. Lorsque les règlements de l'université violent les droits des étudiants gais, soyez braves et apportez les modifications nécessaires. Nous avons toujours cru que comme endroit où la culture et la façon de penser sont relativement ouvertes, une université doit cultiver l'espoir et l'avenir d'un pays, et devrait accepter différentes voix et différents groupes. »

Une récente enquête sur 90 manuels de psychologie menée par l'association des étudiants gais et étudiantes lesbiennes des campus en Chine a trouvé que seulement 42 % parlaient d'homosexualité, et 40 % de ceux-ci rédigés après 2001 classaient encore l'homosexualité comme une maladie mentale.

**19 septembre 2014 (Advocate)** Cette année, le **recensement américain** commencera à recenser les foyers de couples homosexuels légalement mariés comme des « familles ».

Auparavant, tout citoyen qui indiquait être marié à une personne du même sexe sur le formulaire de recensement était automatiquement catégorisé comme « conjoint non marié ». Les partenariats non mariés n'étaient pas reconnus comme des « familles » dans les documents officiels des données du recensement.

Maintenant, le plus important formulaire de recensement, l'enquête sur la communauté américaine, a été rendu public avec la politique modifiée, qui a été formulée dans la foulée de la décision de la Cour suprême de 2013 de radier une partie de la loi sur la défense du mariage (DOMA) et de permettre au gouvernement fédéral de reconnaître légalement les couples homosexuels mariés et de leur offrir les mêmes avantages sociaux que les autres couples mariés. Il s'agit du plus important changement du bureau du recensement américain dans sa façon de comptabiliser les citoyens LGBT depuis 1990, alors que le bureau a commencé à enregistrer les couples homosexuels comme des partenariats.

**23 septembre 2014 (Pink News)** Le plus important tribunal civil en **France** décrète que les autorités doivent autoriser l'adoption pour les couples homosexuels, peu importe la façon dont l'enfant a été conçu. La Cour de cassation a décidé que même si un enfant a été conçu par fécondation in vitro (FIV), ce qui est techniquement illégal pour les parents homosexuels en France, cela ne devrait pas bloquer leur droit juridique à l'adoption.

Par le passé, plusieurs tribunaux ont refusé de permettre l'adoption d'enfants nés à l'étranger de mères lesbiennes grâce à la FIV. La décision actuelle du tribunal permet « par l'adoption, la création de liens familiaux entre un enfant et deux personnes de même sexe, sans restriction aucune à l'égard du mode de conception de l'enfant ». Bien que l'avis ne soit que consultatif et non exécutoire, les décisions de la Cour de cassation sont généralement considérées comme des précédents par les cours inférieures.

**25 septembre 2014 (Advocate)** Le **Comité international olympique** (CIO) fait un important pas en avant vers l'accueil des athlètes et des amateurs LGBT aux Jeux olympiques en annonçant qu'une clause contre la discrimination a été ajoutée dans le contrat des villes hôtes. L'annonce se veut une réponse directe aux préoccupations qui ont précédé les Jeux olympiques d'hiver de 2014 à Sotchi en Russie concernant le bien-être des personnes LGBT d'un pays marqué par l'intolérance.

Le principe 6 de la Charte olympique ne va pas encore jusqu'à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, mais elle déclare que toute forme de discrimination, en général, est « incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique ». La clause contre la discrimination ajoutée au contrat des pays hôtes reflète cette philosophie, affirme le porte-parole du CIO Mark Adams.

Pendant ce temps, le Comité olympique américain a amendé, en octobre 2013, son code de conduite pour interdire expressément toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La FIFA, l'organe directeur de la coupe du monde de soccer, sent également la pression des groupes de défense des droits des LGBT pour tenir compte de la sécurité des amateurs et des joueurs LGBT lors de sa sélection du pays hôte. La Coupe du monde FIFA de 2018 et celle de 2022 devraient dans la réalité avoir lieu en Russie et au Qatar, respectivement. Les deux pays ont adopté des lois contre l'homosexualité.

**2 octobre 2014 (Gay Star News)** Le conseil municipal de Quezon City a approuvé une ordonnance municipale interdisant la discrimination contre les personnes LGBTI. La loi a été votée à l'unanimité par plus de 30 conseillers municipaux après une séance-marathon de 8 heures. Quezon City est la ville la plus peuplée des **Philippines** et la plus grande ville de la région métropolitaine de la capitale de Manille.

« C'est très important et meilleur que d'autres ordonnances, puisque celle-ci ne fait pas que condamner des gestes, mais pose un geste affirmatif. Il s'agit là d'un cadeau anticipé en vue de la marche de la fierté de décembre », a dit Ging Cristobal, coordonnateur de projet de la région Asie-Pacifique de la Commission internationale gay et lesbienne des droits de l'Homme (IGLHRC).

## Des nouvelles de la Coalition des familles LGBT RENCONTRES À VENIR

### DECEMBRE 2014

#### ◆ LUNDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE À 19H TRANSGENDER PARENT – FILM

La Coalition des familles LGBT et Cinema Politica sont fières d'annoncer le lancement d'un film documentaire sur la parentalité trans\*. TRANSGENDER PARENT est sur l'amour, la vie et les enfants après une transition de genre. Ce film dresse un portrait des luttes et des victoires vécues par plusieurs femmes et hommes trans à travers les différentes étapes de la parentalité: de la grossesse aux adolescents en passant par le biberon.

Lieu: **Cinema Politica, Concordia University**  
**1455, de Maisonneuve, West SALLE : H-110**

#### ◆ DIMANCHE, 7 DÉCEMBRE DE 14H-17H Montréal: POUR LES ADULTES, LES ENFANTS, LES AMIS ET LES FAMILLES : PARTY DES FÊTES

La Coalition des familles LGBT et Enfants transgenres Canada vous invitent à leur party des Fêtes annuel ! Il y aura des activités et du bricolage pour petits et grands et, évidemment, une visite du père Noël. Pour le buffet, veuillez apporter quelque chose à partager. Vous pouvez apporter ce que vous voulez dans les catégories suivantes : **salade, repas principal, dessert ou breuvage (par exemple des jus ou des boissons gazeuses)**. S'il-vous plaît, rien avec des arachides sur les lieux pour des raisons d'allergies.

Lieu : **Centre Greene, 1090, avenue Greene (métro Atwater)**. L'avenue Greene est à quelques rues à l'ouest d'Atwater. Le Centre est au sud de René-Levesque/Dorchester.

#### ◆ JEUDI, 11 DÉCEMBRE À PARTIR DE 17H30 QUÉBEC : PARTY DES FÊTES

GRIS-Québec, GLBT-Québec, ATQ-Québec et la branche de Québec de la Coalition des familles LGBT vous invitent à un Party de Noël communautaire ! Gouter, musique et plaisir seront au rendez-vous! Bénévoles et enfants : gratuits, Invité-e-s : 5\$ Location: **363, de la Couronne - bureau 202, Quebec (Quebec)** Veuillez confirmer votre présence par courriel à [info@grisquebec.org](mailto:info@grisquebec.org)

### JANVIER 2015:

#### ◆ DIMANCHE, 18 JANVIER À 15H QUEBEC CITY : MATCH DES REMPARTS DE QUÉBEC

Pour plus d'info veuillez contacter Mona Belleau : [monabelleau@gmail.com](mailto:monabelleau@gmail.com)

#### ◆ DIMANCHE 25 JANVIER DE 9H30 A.M. – 11H RENCONTRE DE JEUNES PARENTS

Activité discussion entre parents et bébés (jusqu'à environ 2 ans)  
Chansons et comptines pour les enfants puis discussions au choix des parents présents.  
Espressos pour les parents et collations pour tous.

Lieu: **À l'espace café de la boutique La culotte à l'envers ,3162 Masson, Montréal H1Y 1Y1**  
**Prévenir Emilie [ejouvin@hotmail.com](mailto:ejouvin@hotmail.com) ou sur facebook**

#### ◆ DIMANCHE 25 JANVIER À 9H30 PARTY DE QUILLES POUR FAMILLES LGBT

Détails à venir...

◆ MERCREDI, 28 JANVIER À 19H

QUÉBEC : COURS POUR FUTURS PARENTS – 1<sup>RE</sup> PARTIE : COMMENT FORMER UNE FAMILLE/QUESTIONS JURIDIQUES

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS. **INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE.**

Lieu : Université Laval

FÉVRIER 2015:

◆ DIMANCHE, 1<sup>ER</sup> FÉVRIER À 10H

GLISSADE ET BRUNCH AU MONT TOURBILLON

Détails à venir...

◆ MERCREDI, 11 FÉVRIER À 19H

CONFÉRENCE SUR 'GENDER FLEXIBLE PARENTING' (SOUTENIR L'AUTODÉTERMINATION DU GENRE PAR LES ENFANTS)

Détails à venir...

Lieu: UQAM

◆ SAMEDI 21 FÉVRIER À 10H

MONTRÉAL : GLISSADE EN FAMILLE

Lieu : Parc Pélican (à l'angle des rues Molson et Saint-Joseph)

Apportez vos luges et votre énergie !

Détails à venir...

◆ LUNDI, 23 FÉVRIER À 19H

QUÉBEC : COURS POUR LES FUTURS PARENTS – 2<sup>E</sup> PARTIE : L'ADOPTION

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS. **INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE.**

Lieu : Université Laval

**BABILLARD :**

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredis de 9 h – 12 h et une série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : [www.centredesfemmesdeverdun.org](http://www.centredesfemmesdeverdun.org)

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francs. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info : [margelleboisfrancs@hotmail.com](mailto:margelleboisfrancs@hotmail.com)

[www.lamargelle.spaces.live.com](http://www.lamargelle.spaces.live.com)

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), [www.dorshei-emet.com](http://www.dorshei-emet.com), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : [www.cdfrdp.qc.ca](http://www.cdfrdp.qc.ca) ainsi que le site de notre regroupement : [www.rcentres.qc.ca/propos.html](http://www.rcentres.qc.ca/propos.html)

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

**DIVERS :**

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : [info@famillesLGBT.org](mailto:info@famillesLGBT.org)

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts [www.ccglm.org/fr-b](http://www.ccglm.org/fr-b) vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca).

.....  
Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à [info@famillesLGBT.org](mailto:info@famillesLGBT.org) ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

\*\*\*\*\*